



- L'actualité sur la Précarité Énergétique.....	P2
- Témoignages d'expériences Travaux en Ateliers.....	p6
- La ronde des financements : Présentation de dispositifs et échanges de pratiques.....	p6
- Restitutions, échanges et perspectives du réseau.....	p7

COMPTE-RENDU DE LA JOURNÉE THÉMATIQUE DU RESEAU REGIONAL ENERGIE & PRECARITE Mardi 26 Janvier 2010

La précarité énergétique Financer pour Agir

Maison des associations, Aix en Provence (13)

Cette journée a rassemblé 43 participants de 31 structures

Introduction de la journée

Le réseau RREP

Les objectifs de ce réseau sont de mutualiser et capitaliser les diverses expériences menées sur la Région Paca et d'améliorer globalement la prise en compte de la PE dans les politiques publiques. Les associations articulent de manière étroite la constitution de ce réseau à un travail d'enquête et d'analyse effectué par une équipe de chercheurs, tous spécialistes des questions de logement et/ou d'environnement.

Depuis presque 2 ans, le RREP anime des journées thématiques, modère une liste de discussion et produit des newsletters sur le thème de la PE. L'ensemble de ce travail est disponible sur le site internet dédié (<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite/web>).

Le thème de la journée

La journée d'échanges du 2 juillet 2009 avait permis de dresser un premier bilan des réflexions collectives engagées. Au regard de l'analyse de l'ensemble des thématiques traitées lors des journées du réseau, des points et pistes d'actions communes ont été identifiées comme prioritaire :

- Les fonds sociaux d'aide aux travaux
- Les acteurs à mobiliser (bailleurs, communes, entreprises, institutions)
- Les financements mobilisables (existants ou à créer)
- Les aspects juridiques et réglementaires

Cette journée s'est proposée d'ouvrir un vaste chantier sur les financements possibles, existants, ou à créer sur les problématiques de PE.

L'actualité sur la Précarité Énergétique

Bien que le concept de précarité énergétique ne soit apparu que très récemment dans les textes officiels français (loi Grenelle 1, été 2009), on observe depuis 2 ans une forte mobilisation des pouvoirs publics et des associations sur le sujet qui souligne l'urgence d'agir face à ce phénomène.

Au niveau européen

On note l'émergence de projets principalement portés par des associations sur la PE et notamment :

- le projet EPEE (Etude sur la précarité énergétique en Europe) : qui a travaillé pendant 2 ans pour tenter de définir la notion de PE à l'échelle européenne. Un colloque a été organisé en septembre 2009 pour présenter les résultats de ce projet. Ce projet a notamment permis une reconnaissance du phénomène au niveau européen et national. Ainsi que la mutualisation d'actions exemplaires via la parution de 2 guides téléchargeables (sur <http://www.precarite-energetique.org>) :

- *Lutter contre la précarité énergétique en Europe, guide de recommandations à l'attention des décideurs politiques*
- *Agir contre la précarité énergétique, une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales*

-le Projet Finsh : Etude pour la création d'outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique. (Voir témoignages d'expériences)

Ces projets ainsi que les dynamiques de réseaux européens, nationaux (RAPPEL www.precarite-energie.org), régionaux ont permis des avancées significatives sur la reconnaissance de ce phénomène par les pouvoirs publics :

Le parlement européen a voté le 23/04/09, une directive sur la performance énergétique des bâtiments qui propose pour la première fois une définition européenne de la précarité énergétique. Un projet de loi vise à imposer aux états membres d'ici à juin 2011 de définir un plan d'action visant à soutenir les foyers menacés par la précarité énergétique.

En France

La loi de programmation « Grenelle 1 » votée au cours de l'été 2009 a permis de voir apparaître cette notion dans les textes officiels mais aussi de lancer un grand chantier sur la rénovation thermique des bâtiments via le soutien à

l'investissement des ménages (éco prêts à taux zéro (PTZ)) et à l'amélioration des logements (renforcement des aides de l'ANAH). 2009 est une année charnière pour la lutte contre la PE qui est réellement devenue une urgence.

Le Rapport Pelletier sur la Précarité Énergétique

Ce rapport a été présenté le 6 janvier 2010. Il retient une définition de la PE, basée sur la conjonction de trois critères bien distincts:

- des ménages vulnérables de part la faiblesse de leurs revenus
- une mauvaise qualité thermique des logements occupés
- le coût de l'énergie.

(Le communiqué de presse du ministère a réintroduit un certain degré de confusion en remplaçant le dernier critère par "la difficulté de s'acquitter des factures énergie").

Le rapport procède à une évaluation du nombre de personnes concernées, utilisant des données INSEE, en retenant le critère d'un taux d'effort supérieur à 10% du revenu.

Selon ce calcul, 3,4 millions de ménages sont touchés, soit 13% des ménages français.

Il faut noter que le critère retenu concerne les

dépenses d'énergie effectives, pas celles qui seraient nécessaires pour assurer un confort suffisant. En Grande Bretagne, où le critère de dépenses nécessaires est retenu, on estime la proportion de foyers concernés à 24%.

Parmi les 3,4 millions de ménages concernés en France :

- 87% sont dans le parc privé
- 70% sont dans premier quartile de revenus
- 62% sont propriétaires (mais seulement 51% si on retient ceux dans le 1er quartile de revenus)
- 55% plus de 60 ans
- 35% dans communes rurales (mais seulement 31% dans 1er quartile)

Par la suite, le rapport se concentre sur les 425 000 ménages en précarité énergétique dont le revenu se situe dans le 1er décile, estimant qu'ils échappent à la plupart des aides. Le budget nécessaire pour

traiter 300 000 logements est estimé à 3,975 Md€ sur 10 ans (dont 1,7 Md€ proviendraient de l'État).

Le rapport présente 9 propositions dont 4 nationales :

- Inscrire la PE dans la loi pour donner un cadre d'action.
- Créer un observatoire pour permettre un pilotage national. (Télécharger le rapport final pour la mise en place de l'observatoire : (<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23210>)).
- Créer un "bouclier énergétique" à l'aide d'un chèque destiné aux dépenses d'énergie
- Inscrire la PE dans les textes de loi concernant l'indécence et l'insalubrité

Le projet de loi de finances rectificative

Ces propositions ont été reprises à différents degrés. Le projet de loi de finances rectificative présenté le 20 janvier 2010 inscrit 0,5 Md€, provenant du Grand Emprunt, pour l'ANAH. Cette somme est destinée à la rénovation thermique chez des ménages propriétaires occupants à faibles revenus (du 1er décile). Y sont compris le repérage, le diagnostic et financement des travaux. Les

Suivent 5 propositions locales :

- Inscrire la PE dans les plans départementaux d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)
- Réaliser des visites à domicile (600.000 en 10 ans!)
- Créer des fonds locaux de lutte contre la PE pour coordonner les actions
- Créer un "chèque vert travaux économes" d'un montant de 2500 €
- Donner un meilleur accès au crédit aux plus défavorisés.

objectifs de ces mesures concernent principalement le milieu rural avec en 2010, 45 % des actions, en 2013, 50 % et en 2017, 60 %. On note donc que les cibles sont restrictives, comme l'avaient craint le CLER, entre autres.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl2239.asp>

L'engagement national contre la précarité énergétique

Cet engagement a été annoncé le 26 janvier 2010, le jour même de la réunion du RREP. Il reprend l'essentiel des propositions du rapport Pelletier.

Le projet de réhabilitation de 300 000 logements est en particulier retenu, restreint aux propriétaires occupants et donnant la priorité aux zones rurales.

L'engagement financier de l'État (grand emprunt plus contributions de l'ANAH, de l'ADEME et des fournisseurs d'énergie sera de 1,25 M€, une somme nettement inférieure à celle citée par le rapport

Pelletier (1,75 M€).

La mise en place d'un observatoire a été annoncé en octobre 2009 avec mise en place en janvier 2010 est également confirmée. Il doit être confié à l'ADEME, pour mesurer la PE, rechercher ses causes, etc. et pour suivre l'impact des aides.

On trouvera dans le dossier de presse des précisions sur les montants des aides :

www.anah.fr/fileadmin/fichiers/Actualites/Dossier_de_Presse.pdf

Loi Grenelle 1

La Loi Grenelle 1 a été votée le 3 août 2009. La lutte contre la PE y est explicitement inscrite (art. 2). La loi prévoit que tous les bâtiments seront construits aux normes BBC en 2012 et producteurs d'énergie

en 2020. Elle prévoit une baisse de la consommation de 38% dans l'existant. Le logement social devra consommer 150 kWh/m²/an en 2020 (un objectif qui aurait pu être 80 kWh/m²/an ...).

Loi Grenelle 2

La loi Grenelle 2 a été votée au Sénat mais son passage devant l'Assemblée Nationale est reportée après les Régionales.

Il pourrait comporter un quota de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) à mettre en œuvre

chez les ménages en PE, comme en Grande Bretagne.

La loi devrait également comporter l'inscription de la réduction de la PE dans les PDALPD.

Partage bailleurs/locataires

Le décret concernant le partage des économies de charges en cas de travaux d'isolation et de chauffage à l'aide d'énergies renouvelables, cible le parc privé et le parc social et doit se faire "en concertation avec les locataires". La contribution du

locataire doit être inférieur à 50% des économies estimées (ou forfaitaire selon le nombre de pièces, entre 10 et 20 €). La loi ne prévoit pas de contrôle a posteriori de l'effectivité des économies réalisées.

Les décrets:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327437&dateTexte=&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327445&dateTexte=&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327496&dateTexte=&categorieLien=id>

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021327522&dateTexte=&categorieLien=id>

La CLCV craint des "abus" de la part des bailleurs : http://www.actu-environnement.com/ae/news/decret_borloo_contribution_locataire_travaux_renovation_thermique_7942.php4

<http://www.developpementdurablejournal.com/spip.php?article4969>

Le deuxième Plan National Santé Environnement

Le 2e Plan National Santé Environnement prévoit dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne de "Pérenniser les actions de lutte contre la précarité énergétique". Il cite comme exemples d'actions:

- des conseils aux particuliers les plus modestes en cas de travaux
- la formation des opérateurs d'actions programmées au diagnostic qualité thermique
- de traiter les difficultés spécifiques des copropriétés

Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

Ce programme, qui ne cite pas explicitement la précarité énergétique, prévoit un budget de 380 millions d'euros sur 3 ans. Ses objectifs sont:

- la lutte contre l'habitat indigne
- la remise sur le marché de logements
- la mobilisation pour l'environnement

En région PACA il concerne :

- le centre ancien de Carpentras
- le centre historique de Marignane
- le quartier Vernier-Thiers à Nice
- le centre ancien d'Aix-en-Provence
- le centre historique de La Seyne-sur-Mer

Taxe carbone

La taxe carbone a été rejetée par le Conseil constitutionnel qui l'a jugée inefficace et inégalitaire. Elle prévoyait en effet une compensation forfaitaire de la taxe qui était indépendante des revenus concernés, ce qui pouvait pénaliser les ménages les plus précaires ayant de longs trajets et des logements "passoires". La taxe devrait revenir en débat en juillet.

L'Horizon 2010

Selon Pôle emploi : "Un million de demandeurs d'emploi vont perdre leurs droits à l'assurance-chômage en 2010. Seuls 38 % d'entre eux devraient bénéficier de la solidarité nationale."

Retrouvez les détails de l'actualité dans la prochaine Newsletter du RREP !

↔ Quelques Extraits des interventions et des échanges en plénière

Lien entre habitat indigne et précarité énergétique

« Quels sont les indicateurs communs ?, il existe des observatoires départementaux des logements indignes qui sont obligatoires, quels liens pourraient être faits ? Il faudrait démontrer qu'on touche les mêmes publics et globaliser les réponses des ménages en difficulté.

Permis à louer

En Belgique permis de louer = le logement n'a la possibilité d'être loué que si un niveau minimum de performance énergétique est atteint.

Sinon les logements sont remis sur le marché de la location sans fin avec augmentation du loyer en parallèle et dans un piteux état.

Politique du logement décentralisée – Les collectivités locales ont pris la compétence sur le logement (notamment sur les fonds ANAH). A Marseille ça se voit, depuis que c'est la collectivité qui a repris la délégation de compétence, moins de choses sont faites pour les plus démunis

OPAH-RU

Dans les OPAH RU absence de la collectivité, l'opérateur prend la charge de la rénovation mais souvent très mal fait (Le DPE n'est pas fait sur place !) au bout de 5 ans les logements reviennent sur le marché de l'insalubrité (en tout cas retour aux impayés d'énergie pour les ménages qui habitent dans ces logements).

Les données sur les ménages

Extraction des données au niveau régional par rapport aux données de l'INSEE tout en gardant des données dynamiques.

Inquiétude sur la consolidation des données statistiques. Extraction régionale : zone littorale, autour d'Avignon et zone urbaine Marseille. Un travail très long et donc pas de suivi massif statistique. Une photo en l'état ne sert à rien.

Et sur le terrain ...

Fractionnement des interventions en fonction des dispositifs, donc difficultés. Travail en réseau mais difficulté pour trouver une instance pour avoir un plan global pour une famille = pack d'action de suivi des ménages.

Loi DALO – pas d'action globale dans un temps court donc si on n'agit pas assez vite la famille a déjà quitté le logement et la situation repart à 0.

Autres réactions

Pourquoi ne pas inscrire la PE dans les programmes scolaires ?

Nécessité d'une volonté politique plus affirmée et d'une homogénéité des actions.

➤ **Typologie des financements possibles : focus sur le projet FINSH Marie-Maud Gérard, Chargée de mission Energie Association GERES**

Pour le contenu, voir les diaporamas en format pdf et commentaires en copie jointe.

↔ Quelques Extraits des interventions et des échanges en plénière

Nécessité de prendre en compte la réhabilitation globale du logement et pas uniquement la sortie d'insalubrité pour éviter de revenir sur le logement. (c'est le cas de l'exemple Julienne Javel).

Repérage des familles

« Le problème c'est PACA est : EDF a crée « Energie efficace », un fond sans condition de ressources en plus des aides. Problèmes des familles qui ont été aidées par le FSL, elles ne sont pas repérées seulement 32 familles, il faut qu'on trouve d'autres familles et d'autres cibles. Travailler avec les AIVS qui détectent les familles ».

« Comment les familles peuvent-elles être au courant des aides ? il faut être dans un dispositif, alors qu'elles sont exclues du droit commun. Des questions importantes sur les problèmes sanitaires, psychologiques.... On est sur une question globale d'aides aux familles. »

Mobilisation des collectivités

« Difficile d'approcher les collectivités et notamment les CG, même pour avoir juste des coordonnées. Comment peut-on faire pour qu'elles se saisissent de cette problématique ? On n'est pas du tout à l'échelle de l'enjeu (certaines familles hésitent entre payer leurs factures et manger) ».

Autres réactions :

« Quid de la population exclue des logements sociaux, il faudrait une charte, une vulgarisation des aides, une lisibilité accessible ».

L'ADEME milite pour la création d'un fond social d'aide aux travaux. Le FEDER peut prendre en charge des questions de logements.

Travaux en Ateliers

La ronde des financements

Présentation de dispositifs et échanges de pratiques

Pour mener les échanges, il est proposé aux participants de suivre chaque atelier, l'un après l'autre en petits groupes sous forme de « speed dating » (10 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges).

Chaque atelier fait l'objet d'une fiche thématique ci-joint au compte-rendu.

- **Atelier n°1 : Tarifs sociaux de l'énergie et fonds solidarité énergie**
Michel Cristiani, EDF et Jean Marc Alcaraz, GDF Suez
- **Atelier n°2 : Micro-crédit**
Christine Valette, Compagnons Bâisseurs et Morgane Iserte, Fondation Abbé Pierre
- **Atelier n°3 : Aides aux propriétaires bailleurs / occupants**
Mathieu Trouyet, Pact-Arim 13

Pour l'année à venir, les actions du réseau se tournent vers un **diagnostic régional** permettant de caractériser les acteurs, les actions, les dispositifs de lutte contre la PE :

- Le public concerné (revenus, composition du ménage et statut d'occupation),
- Le type d'habitat occupé : logement social, privé, collectif/individuel, zone rurale/urbaine,
- Le rôle des institutions, l'analyse des facteurs favorisant leur mobilisation (Conseils Généraux, URIOPSS notamment)
- Les aspects économiques liés à la lutte contre la précarité énergétique.

4 diagnostics de territoires afin de mettre en valeur les points communs et spécifiques pour chacun des territoires et identifier les pistes d'actions à mettre en œuvre pour différentes typologies de territoire.

Les partenaires : Ecopolenergie, Le Geres, Le Loubatas, le Pact 04, Ceder

L'analyse transversale de ces diagnostics de territoires et régionaux, combinée au diagnostic régional mettront en évidence :

- ▶ les actions les plus pertinentes en fonction des territoires
- ▶ les moyens pour favoriser la complémentarité et les articulations entre territoires d'échelles différentes pour que les actions de prévention en matière de lutte contre la précarité énergétique soient les plus efficaces.

Chacun d'entre nous peut contribuer à la réalisation des diagnostics de territoires en tant que membre du réseau et acteurs de lutte contre la PE. Aussi, n'hésitez pas à partager vos données, vos expériences de terrain et poser vos questions sur la liste de discussion du RREP :

reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Les prochains rendez-vous :

- **la restitution du diagnostic régional en novembre 2010,**
- **la restitution des diagnostics de territoires en juin 2011,**
- **un colloque régional en septembre 2011.**

Des newsletters et la liste de diffusion (reseaurep@gmail.com) permettront de vous tenir informés et de continuer à échanger entre ces journées.

Qu'est-ce que le Réseau Régional Energie & Précarité (RREP) ?

Les objectifs du RREP

Ce projet de réseau s'inscrit dans la continuité du travail mené depuis 5 ans par les associations Ecopolenergie et Le Loubatas. Ce travail de terrain a permis de souligner la nécessité de rassembler les différents acteurs oeuvrant sur cette thématique et de donner une cohérence aux multiples initiatives.

Dans ce contexte, le Réseau RREP a été mis en place pour :

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région PACA pour élaborer un programme d'actions opérationnelles et améliorer de façon générale la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

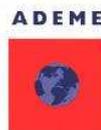
Les membres fondateurs et animateurs du RREP

Les associations ECOPOLENERGIE et le CPIFP Le Loubatas (animation du réseau) se sont associées à un laboratoire de recherche du CNRS, le SHADYC (porteurs du projet) (Sociologie histoire et anthropologie des dynamiques culturelles).



Les partenaires

L'ANAH, l'ADEME et le PUCA ont retenu ce projet dans le cadre de l'appel à projet lancé en 2007 "CONSULTATION DE SOUTIEN A L'INNOVATION REDUCTION DE LA PRECARITE ENERGETIQUE"



Le Fonctionnement

Les professionnels qui souhaitent s'engager dans une démarche collective pour avancer sur cette problématique peuvent devenir membre du RREP pour :

- Participer à des groupes de travail thématiques
- Echanger des expériences et des informations lors de journées annuelles
- Recevoir la newsletter trimestrielle qui fait, en partie, le lien entre les membres du réseau.
- Faire partie de la liste de discussion qui sert d'espace de débat et d'enrichissement mutuel au sein du réseau.

Ces outils d'animation de réseau seront enrichis par les enquêtes de terrain de l'équipe de chercheurs du SHADYC.

Outils d'échange

Les membres peuvent échanger à distance grâce à :

- un espace de discussion et de partage de fichiers : <http://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite>
- la liste de discussion : reseau-regional-energie-precarite@googlegroups.com

Pour être membre du RREP il suffit d'avoir participé à une des journées d'échange, et, ou groupe de travail et de valider votre inscription au Google Group « Réseau régional Energie Précarité »

Les liens inter réseaux



Le RREP s'inscrit dans le réseau national RAPPTEL (*Réseau des Acteurs de la Précarité et de la Pauvreté Énergétique dans le logement*).
<http://www.precarite-energie.org>